



VICHY ATTAC

Journal du comité du bassin de Vichy

Association pour une taxation des transactions financières et l'aide aux citoyens

Il s'agit tout simplement de se réapproprié ensemble l'avenir de notre monde... Bienvenue !

COP 21 : UN ACCORD EST NÉCESSAIRE, MAIS PAS CELUI-LÀ !



Comment prétendre s'attaquer aux vrais moteurs du réchauffement de la planète avec un accord qui ne fera aucune référence aux énergies fossiles, dont la combustion représente 80 % des émissions de gaz à effet de serre ? Un accord qui n'évoquera pas les énergies renouvelables, qui nécessiteraient pourtant de puissants mécanismes de transferts financiers et technologiques internationaux ?

Ce lundi à Bonn (Allemagne), à quarante-deux jours de l'ouverture de la COP 21 (30 nov - 11 déc), les négociateurs des pays membres de l'ONU vont devoir se prononcer sur un nouveau texte de négociations. Plus court, mais guère plus compréhensible ni ambitieux, ce texte fait disparaître la contrainte climatique et préfère des dispositifs volontaires, non contraignants et dramatiquement insuffisants, entérinant les crimes climatiques de demain.

Le projet de texte fait simplement disparaître la contrainte climatique telle que le GIEC l'a énoncé dans ses différents rapports. Tout en rappelant que l'objectif est de maintenir le réchauffement climatique en deçà de 1,5 ou 2 °C d'ici à la fin du siècle... il se félicite des contributions nationales (« Intended Nationally Determined Contributions ») des 149 États-membres, qui conduisent pourtant à un réchauffement global de presque 3 °C.

Cet écart entre le réel et le souhaitable devrait être au cœur des négociations à Paris afin de parvenir à un accord qui organise la répartition équitable de l'effort supplémentaire nécessaire. Ce ne sera pas le cas. Pas plus que n'est déterminée une feuille de route vers les objectifs de long terme, qui demeurent totalement flous : peut-être un pic d'émissions pour une date indéterminée, ou la « neutralité carbone », ou des « émissions nettes zéro », ou de faibles émissions.

Pourtant, le GIEC a clairement fixé cette feuille de route : réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 40 à 70 % d'ici à 2050, avec des points de passage à 44 gigatonnes (Gt) de CO₂eq (équivalent CO₂) par an d'ici 2020, 40 Gt d'ici 2025 et 35 Gt d'ici 2030. En ignorant ces objectifs fondamentaux, les États et l'ONU font comme si l'on pouvait négocier avec l'ampleur, la rapidité et les conséquences du réchauffement climatique.

Selon les températures planétaires enregistrées jusqu'à septembre, 2015 pourrait devenir l'année la plus chaude depuis le début des relevés thermométriques. Le texte proposé aujourd'hui à Bonn montre pourtant à nouveau le gouffre persistant entre la bulle aseptisée des négociations et la réalité du réchauffement climatique.

Nous appelons l'ensemble des organisations engagées pour la justice climatique, les citoyens et les élus engagés dans la transition écologique et sociale à exprimer leur consternation devant le manque d'ambition exprimé par les États, et à construire des mobilisations diverses, massives et inventives, dans la perspective de la COP 21 et après.

ATTAC France (19 octobre 2015)

COALITION CLIMAT 21 VICHY
POUR S'INFORMER, AGIR,
PRENDRE CONTACT

<http://coalitionclimat21.org>

Pour le bassin de Vichy

<http://coalitionclimatvichy.org/>

facebook : coalitionclimatvichy

Des initiatives sont prises sur le bassin de Vichy comme a marche du 29 novembre ou la table ronde organisée par le CCFD à 19 h au pôle universitaire Lardy jeudi 12 novembre autour de Laurent PERCEROU Évêque de Moulins sur l'encyclique Laudato Si', Jean-Paul BESSET Journaliste, et ancien porte-parole de la Fondation Nicolas Hulot et un représentant du CCFD terre-solidaire... mais pas seulement (consultez le site !).

octobre 2015

Numéro 37

SOMMAIRE

Page 1 : Sommaire. Agenda. COP 21 : un accord est nécessaire mais pas celui-là !
Pages 2 et 3 : Sauvetage de la banque Dexia, emprunts toxiques et accords coûteux, des origines au vote d'un accord à Clermont Communauté
Page 4 : Malaise dans les institutions.
Page 5 : Malaise dans les institutions (suite). Une monnaie locale dans l'Allier ?
Page 6 : Une monnaie locale dans l'Allier ? (suite). Howard Zinn, une histoire populaire américaine.

Agenda

jeudi 12 novembre table ronde proposée par le CCFD au pôle Lardy de Vichy (voir article page 1)

vendredi 13 novembre 20 h 45 au cinéma Le Chardon de Gannat projection débat "**Je pense donc je suis**" en présence du réalisateur Yannis Youlountas

samedi 14 novembre université d'automne d'ATTAC 63 en présence de Jacqueline Balvet (ATTAC national) COP 21 de 9h30 à 17h30, au centre Jean-Richepin (salle1) 21 rue Jean Richepin, Clermont-Ferrand

lundi 16 novembre 20 h 30 au cinéma Etoile Palace Vichy en partenariat avec ATTAC "**Une histoire populaire américaine**" en présence du réalisateur Olivier Azam

dimanche 29 novembre : marche pour le climat - A Vichy rendez-vous à la rotonde pour une marche autour du plan d'eau à 14 h .

sam 5 et dim 6 décembre sommet Citoyen pour le Climat (Montreuil)

sam 12 décembre : Grande manifestation internationale pour le climat (Paris)

POUR S'INFORMER, ADHÉRER
<http://france.attac.org>

SAUVETAGE DE LA BANQUE DEXIA, EMPRUNTS TOXIQUES, ACCORDS COÛTEUX : 20 MILLIARDS D'ARGENT PUBLIC DÉJÀ...

DES ORIGINES AU VOTE D'UN ACCORD À CLERMONT COMMUNAUTÉ...



L DEXIA une banque toxique, Nicolas Cori et Catherine Le Gall (La Découverte)

se sont regroupés et ont fondé l'APCET (acteurs publics contre les emprunts toxiques). Le premier président de l'association en était Claude Bartelone alors à la tête du conseil général de Seine Saint Denis. L'association présidée par Christophe Greffet (maire de Saint-Genis-sur-Menthon) reste active et a tenu une assemblée générale en octobre 2015 au Sénat. Elle a aussi dénoncé la loi du 29 juillet 2014 voté à l'Assemblée Nationale présidée par un certain Claude Bartolone ! (7).

S emprunts toxiques... ça vous dit quelque chose ? A Cusset, ATTAC avait organisé en juin 2015 une conférence de la journaliste Catherine Le Gall, co-auteur d'un livre (1) et d'un reportage (2) sur le sujet.

Naissance de Dexia, montée des emprunts toxiques

La banque Dexia est issue de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales (CAECL). La CAECL était une entité de la Caisse des Dépôts. Transformée en société anonyme en 1987 (gouvernement Jacques Chirac), elle a pris alors le nom de Crédit Local de France. Privatisé entre 1991 (gouvernement Bérégovoy) et 1993 (gouvernement Balladur), c'est en s'associant au Crédit Communal de Belgique en 1996 que cette nouvelle entité finira par s'appeler Dexia. « Epaulée » par le fonds d'investissement JP Morgan, Dexia a alors vendu des milliers d'emprunts structurés dits « toxiques » dont les taux d'intérêt ont explosé. Tout au long de ses principales transformations et dérives, la banque est dirigée par Pierre Richard. A ses débuts en 1974, aux côtés d'un auvergnat connu en route pour la présidence, Valéry Giscard d'Estaing, il vit maintenant d'une retraite confortable estimée à 600 000 € annuels (1). Ces produits financiers toxiques ont aussi été proposés par d'autres banques comme la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Société Générale... etc... (3)

2008 : une banque sauvée par les Etats français, belges et luxembourgeois

avec 6,6 milliards d'argent public
Ce sont les Etats qui ont sauvé la banque Dexia de la faillite en 2008 au moment de la crise financière. La cour des comptes en a alors estimé le prix payé à 6,6 milliards d'euros ! Pour la France, la banque Dexia est ainsi devenue la SFIL (Société de financement local) en 2013 (Etat 75 %, Caisse des dépôts 20 %, Banque Postale 5 %) ... Dans un excellent documentaire belge de Valentin Fayet (4), Eric Toussaint (CADTM – comité pour l'annulation de la dette du tiers monde) donne son point de vue : ce sauvetage coûteux évite la faillite et... surtout les procès en justice pour les administrateurs.

C'est une illustration répétée de l'adage « privatisation des profits et socialisation des pertes » ! Les choix politiques qui ont conduit à la dérégulation du marché bancaire ont de lourdes conséquences...

Une faillite bancaire estimée à 20 milliards d'euros d'argent public

« En juillet 2013, la Cour des comptes avait chiffré le coût de la faillite de Dexia à 6,6 milliards d'euros, comprenant notamment les recapitalisations successives par l'État et la Caisse des dépôts. Il convient désormais d'y ajouter les indemnités de remboursement anticipé (IRA) à la charge des collectivités territoriales et hôpitaux ayant souscrit des emprunts toxiques (environ 6 milliards d'euros). Si l'on tient compte des crédits antérieurement désensibilisés, le sinistre de Dexia aura donc coûté à ce stade – et sous réserve de nouveaux événements pouvant affecter, dans un sens comme dans l'autre, les emprunts toxiques et le reste du portefeuille de Dexia Crédit Local – environ 13 milliards d'euros au contribuable français. Pour ce qui concerne la Belgique, le coût s'élève à 6,9 milliards d'euros, correspondant à la nationalisation de Dexia Bank Belgique et à la recapitalisation de Dexia. Actuellement, le coût de cette faillite bancaire peut donc être évalué à environ 20 milliards d'euros. » (5) Voilà ce qu'on peut lire sur le site du Sénat...

Des taux qui s'envolent

Comme le définit la journaliste Catherine Le Gall (6), « ces emprunts sont des produits dit structurés. Ils sont l'assemblage de deux produits bancaires : l'un à taux fixe, l'autre à un taux susceptible de varier au gré des fluctuations du franc suisse [ou du yen...] et des indices boursiers... ». Celles et ceux qui pensaient faire des bonnes affaires ont vu leurs taux atteindre parfois 30 ou 40 %...

Des élus qui signent, d'autres non. Des élus qui s'associent aussi pour résister.

Si une partie des élus n'a pas signé de tels prêts, l'accord des autres a pu être facilité par le nom même des prêts qui avait tout pour être rassurant (Tofix, Tip top, Dualfix) masquant l'envolée future de taux qui n'ont rien de fixe. D'autres facteurs ont aussi aidé la signature de tels prêts comme la baisse des moyens des collectivités territoriales qu'elle soit liée à celle des dotations que verse l'État ou à celle des recettes fiscales (paupérisation de la population d'un côté et cadeaux fiscaux faits aux plus riches de l'autre). La confiance dont Dexia bénéficiait en étant héritière d'une structure publique fiable comme la présence d'élus au conseil d'administration de Dexia comme... François Rebsamen (pour 20 000 euros de jetons de présence par an quand même...) était rassurante. La complexité des montages financiers mais aussi la tentation de certains élus de lancer coûte que coûte une réalisation avant la fin d'un mandat a aussi favorisé de tels emprunts...

Certains élus locaux de différentes tendances

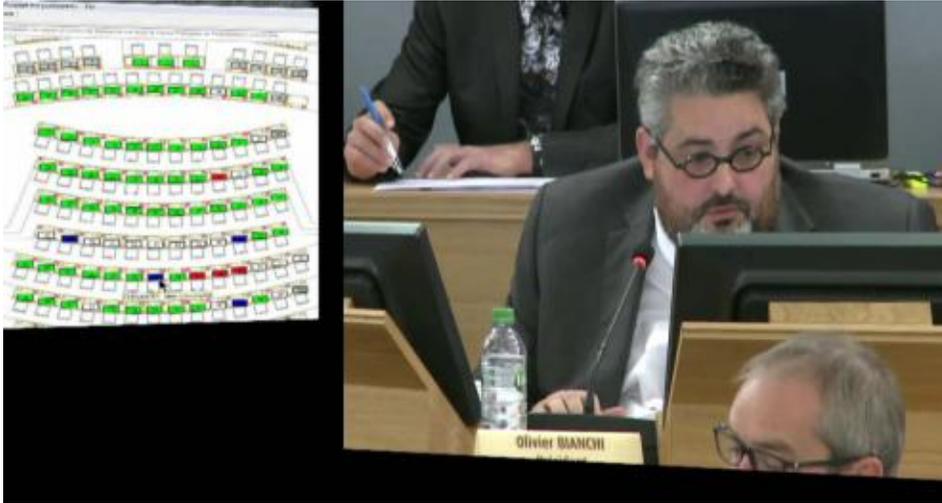
se sont regroupés et ont fondé l'APCET (acteurs publics contre les emprunts toxiques). Le premier président de l'association en était Claude Bartelone alors à la tête du conseil général de Seine Saint Denis. L'association présidée par Christophe Greffet (maire de Saint-Genis-sur-Menthon) reste active et a tenu une assemblée générale en octobre 2015 au Sénat. Elle a aussi dénoncé la loi du 29 juillet 2014 voté à l'Assemblée Nationale présidée par un certain Claude Bartolone ! (7).

La loi du 29 juillet 2014, une loi qui protège la banque

En effet avec cette « loi relative à la sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public », l'état a mis depuis en place un fonds d'aide pour les collectivités dont la dette liée aux emprunts toxiques a connu une nouvelle explosion avec l'envolée du franc suisse en janvier 2015. Mais "le recours à cette aide impliquerait pour les collectivités de conclure au préalable une transaction avec la banque prêteuse portant sur l'ensemble des emprunts souscrits. Cela signifie que la collectivité devrait se désister des instances en cours et renoncer à toute action judiciaire ultérieure avant même de savoir quelle réparation lui serait allouée (7bis)". En outre le texte rend caduc le recours de la plupart des communes : l'absence de mention de TEG (taux effectif global) ne justifie plus un motif suffisant pour assigner une banque en justice ! (6). En somme l'État protège la banque qu'il détient maintenant à 75 %. Pour le spécialiste du sujet, Patrick Saurin, cette loi ne désarme pas totalement les communes : les recours juridiques contre la légalité de cette loi notamment au niveau européen n'ont pas encore aboutis et d'autres pistes sont possibles : le manquement aux devoirs d'information, de conseil et de mise en garde et la preuve supplémentaire du caractère spéculatif des emprunts (dont le taux est indexé sur la parité euro/franc suisse) apportée avec l'envolée du franc suisse (7ter).

Les emprunts toxiques dans notre région

Publiée par le journal libération, une carte des emprunts toxiques en France en donne les détails (8). Dans l'Allier, les communes de Creuzier le Neuf, Vendat, Vichy, Montluçon et Domérat seraient principalement touchées et dans une moindre mesure les communes de Moulins, Yzeure, Avermes, Bellerive, Désertines et Nérès les Bains. Sur son site, le syndicat CGT d'Auvergne synthétise les données pour notre région (9) : la présence des villes de Clermont-Ferrand, Montluçon et Vichy est confirmée avec Aurillac mais on y trouve aussi les Communautés d'Agglomération de Clermont, de Montluçon et de Vichy, le SMTC, les Centres Hospitaliers de Brioude, Vichy et Montluçon, le département de la Haute-Loire, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud Allier, Auvergne Habitat...



Olivier Bianchi président du conseil communautaire de Clermont du 16 octobre 2015 au moment du vote.

Le conseil communautaire de Clermont valide un accord coûteux avec la banque et renonce ainsi aux poursuites judiciaires

Le vendredi 16 octobre 2015, le conseil communautaire de Clermont-Ferrand a autorisé la signature d'un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local et la SFIL (10) ... Les militant-e-s du CAC 63, le collectif pour un audit citoyen de la dette du Puy de Dôme et d'ATTAC 63 ont tout fait pour dénoncer ce protocole en alertant les médias. Leur action a eu des échos médiatiques (reportage de France 3 Auvergne (11)). La présentation du protocole (12) par Hervé Prononce (Vice-Président, en charge du Budget et de la Fiscalité, maire du Centre, Groupe Alternance Républicaine) nous apprend que pour un capital restant dû de 16 millions d'euros, concernant 4 emprunts, la banque réclame 13 millions d'indemnités de sortie et la communauté espère une aide de l'État qu'elle estime à ce jour à 5 millions... Pour les deux premiers emprunts d'un montant de 2,8 millions et 4,8 millions, la banque réclame même des indemnités de sortie plus élevées que le niveau des emprunts, respectivement 3,6 millions et 7,9 millions ! Une majorité d'élus (« Groupe du Rassemblement Républicain de la Droite et du Centre », du « Groupe Alternance Républicaine », « Groupe Socialiste, Républicain et Apparentés », groupe « Communiste Républicain Front de Gauche » et des élus non inscrits dans un groupe) a approuvé le protocole qui serait selon eux la moins pire des solutions. Pour ces élus, l'accord dégage la collectivité du risque lié aux emprunts toxiques. Ils jugent la bataille juridique trop incertaine et trop longue, une issue même favorable risquant d'être cassée par une loi rétroactive... Guillaume Vimont des élus du groupe « Europe Écologie Les Verts », et les élus du groupe « Front de gauche Place au Peuple », Alain Laffont et Florent Naranjo ont dénoncé le protocole (clause de confidentialité incompatible avec la démocratie, partie de l'accord précisant qu'une erreur de droit ou de fait ne remet pas en cause l'accord, montant du fonds de soutien de l'État et date de son versement non précisés, insuffisance des garanties bancaires) . N'obtenant par le report qu'ils demandaient, les premiers s'abstiendront à l'exception d'un des leurs

(François Saint André) qui votera contre avec les 3 élus du Groupe « Front de Gauche - Place au peuple ! ». Ces derniers ont souhaité poursuivre la démarche judiciaire contre la banque plutôt que le choix d'un protocole « aussi clair que de l'eau de boudin ». Bilan : pour 65, contre 4, abstention 17

Poursuivre la voie judiciaire et arrêter de sauver les pertes bancaires !

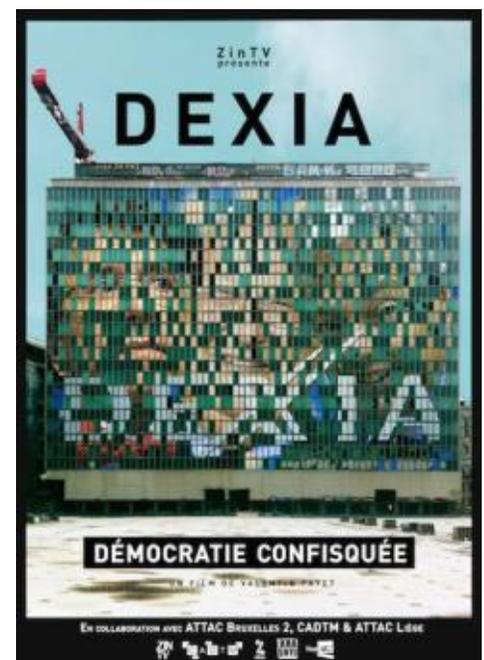
En choisissant de sauver de la faillite la banque Dexia comme l'a souligné Eric Toussaint du CADTM, les États ont choisi de faire porter les pertes de Dexia sur les peuples. Nous payons au moins deux fois : une fois en sauvant la banque au niveau national et une deuxième fois en payant les prêts dont les taux atteignent des taux d'usure au niveau local ou dont les pénalités de sortie sont inacceptables. Mais nous payons aussi par les suppressions d'emplois de services publics qui ne sont plus rendus. Les élus de Vichy s'ils ont malheureusement souscrit de tels prêts, avaient jusqu'à l'été dernier choisi une autre voie : celle de la démarche judiciaire, décidant en attendant son issue de ne rembourser que le capital dû tout en provisionnant les intérêts. Vont-ils être tentés à leur tour d'accepter une clause de confidentialité qui fait peu de cas de la démocratie, voter en catimini et démissionner devant l'emprise de la finance ? Il est temps comme les militant-e-s du CAC 63 et d'ATTAC 63 l'ont fait dans le cas de Clermont-Ferrand de dénoncer à nouveau partout ces accords et le double jeu de l'État... Ces 20 milliards de dépenses publiques ... ce sont 20 milliards qui auraient pu servir à construire une société plus solidaire...

Frédéric PANNE

Notes

- (1) « Dexia une banque toxique » par Catherine Legall et Nicolas Cori (La Découverte)
- (2) Emprunts toxiques Dommages et intérêts, Catherine Legall et Benjamin Adam (La revue dessinée n°5 - automne 2014) prix du meilleur article financier décerné par la... Banque de France.
- (3) Le livre noir des banques (ATTAC et Basta) (Ed. Les liens qui libèrent).
- (4) Dexia démocratie confisquée, film de Valentin Fayet – ZinTV (52 minutes) / CADTM <http://cadtm.org>
- (5) extrait intégral du communiqué de presse lié à

- la publication du rapport « Les défis de la SFIL : financement des collectivités et résolution du problème des « emprunts toxiques » Rapport d'information de M. Maurice VINCENT, fait au nom de la commission des finances n° 58 (2015-2016) - 14 octobre 2015 . <http://www.senat.fr/presse/cp20151021a.html>
- (6) Contre les emprunts toxiques quel antidote ? Catherine Legall et Benjamin Adam (La revue dessinée) <http://www.larevuedessinee.fr/Contre-les-emprunts-toxiques-quel>
- (7) APCET : acteurs publics contre les emprunts toxiques : <http://www.empruntstoxiques.fr>
- (7bis) Comment l'Etat tente d'échapper aux conséquences du scandale Dexia – Le Monde.fr par Benoît Huet et Sébastien Mabille (avocats au barreau de Paris, Cabinet Lysias Partners) http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/11/18/comment-l-etat-tente-d-echapper-aux-consequences-du-scandale-dexia_3515353_3232.html#SbbfITkLUK1wRqyw.99
- (8) Carte des emprunts toxiques publiée par Libération : <http://s0.libe.com/fremen/maps/carte-emprunts-toxiques/#>
- (9) <http://www.cgt63.fr/joomla3/index.php/25-actualite/expressions-interprofessionnelles/303-emprunts-toxiques-en-auvergne-2-un-hold-up-de-100-millions-d-euros>
- (10) Conseil communautaire de Clermont-Ferrand du 16 octobre 2015 – L'ensemble des débats concernant les emprunts toxiques est visible sur le vidéo de 0h22 à 1h02 : <http://www.clermontcommunaute.fr/mon-agglo/institution-a-la-loupe/conseils-communautaires/conseil-communautaire-du-16-octobre-2015/>
- Autorisation de signer le protocole soumise au vote : http://www.clermontcommunaute.fr/fileadmin/user_upload/Conseils_communautaires/Conseil_Communaute_2015-10-16/Finances_-_Budget_-_Fiscalite_-_Moyens_Generaux_-_Affaires_Juridiques_-_Marches_Publics_-_Patrimoine_Bati_-_Foncier_-_Ressources_Humaines/DEL20
- (11) reportage de France 3 Auvergne : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne/puy-de-dome/clermont-ferrand/clermont-communautaire-sortir-des-emprunts-toxiques-831279.html>
- (12) détail de la délibération http://www.clermontcommunaute.fr/fileadmin/user_upload/Conseils_communautaires/Conseil_Communaute_2015-10-16/Finances_-_Budget_-_Fiscalite_-_Moyens_Generaux_-_Affaires_Juridiques_-_Marches_Publics_-_Patrimoine_Bati_-_Foncier_-_Ressources_Humaines/DEL20



Dexia démocratie confisquée, documentaire de Valentin Fayet (ZinTV)

MALAISE DANS LES INSTITUTIONS

Pierre Bourdieu avait bien raison en 1995, lorsqu'il constatait un choix civilisationnel dans notre relation à la mondialisation, au libéralisme, à la réduction de toutes choses en valeur marchande.

Tout d'abord, politiquement cette modification a une origine politique. Cela remonte à la signature de l'AGCS par Lionel Jospin. En effet, les oligarques qui nous gouvernent avaient constaté qu'un dollar investi dans l'industrie automobile rapportait 2 à 3 dollars, alors que les privatisations de l'éducation, de la santé et du social peuvent rapporter 7 à 8 dollars. Avec une telle manne, impossible de les empêcher de vouloir faire main basse sur ce pactole.

Les attaques que subissent les secteurs autrefois protégés du Médico-social et Social sont insidieuses et aux caractéristiques souvent présentées comme inéluctables. Elles sont protéiformes, Réformes territoriales, lois de Décentralisation, Lof (loi organique aux lois de finances), tarifications des établissements, loi sur les Usagers, Loi HPST (hôpital, patient, santé territoire) dite loi « Bachelot »... L'offensive libérale, malgré quelques mouvements de recul depuis le « non » français au référendum pour la ratification de Constitution Européenne de Mai 2005 est permanente. Il s'agit d'une longue guerre de position et de mouvement.

Le secteur social français se trouve remis en cause par la réglementation européenne du marché intérieur réputé libre et de concurrence non-fauscée. La législation de l'Europe se moque du statut des acteurs et opérateurs mais privilégie la « nature du produit », l'offre et la demande réduite à leur plus simple état de « nature » ; sans prendre en compte le choix politique fait en 1945, fruit d'un rapport de force social, d'une gestion étatique, planifiée, socialisée des secteurs du soin, de l'éducatif, de la santé.

Le secteur appartient majoritairement au secteur associatif qui s'organisait encore il y a quelques années dans un cadre planifié et centralisé, avec une tarification administrée, un financement socialisé (Sécurité Sociale, Mutuelle Agricole). Un secteur qui s'est soustrait à force de luttes sociales de la main mise caritative, confessionnelle. Des professionnels qui se sont professionnalisés depuis les années 1960 (le diplôme d'Educateur Spécialisé est reconnu diplôme d'Etat en 1966), dotés de Conventions Collectives (1951, 1965, 1966, Croix-Rouge, CHRS, Centre

de lutte Contre le Cancer...) garantissant des conditions de travail, des rémunérations, des statuts, des outils d'élaboration collective. Autant de facilités de travail permettant un meilleur accueil des bénéficiaires.

Cette libéralisation favorise dès lors la libre création et la libre implantation, encourage des tarifications librement négociés entre les offreurs, les usagers et les « acheteurs publics » (Agence Régionale de Santé, Conseils Départementaux), met en place la concurrence par les appels d'offres. Dès lors les syndicats patronaux (SYNEAS, FEGAPEI) organisent la détérioration des conditions de travail afin de rendre le secteur plus compétitif, non pas en matière de savoir-faire mais de rentabilité financière (coût du travail)... Par la même occasion les pressions sur les élus du personnel augmentent au point d'aboutir sur des cas de suicides ainsi qu'une augmentation des accidents de travail et maladies professionnelles non reconnus par la CPAM.

Cela se traduit sur le terrain par un harcèlement caractérisé de toutes personnes réfléchissant au sens et à la nature profonde (pallier à la violence du système capitaliste s'exerçant sur les individus les plus faibles) de leurs missions professionnelles. Tout travail de mise en recul et de réflexion professionnelle est donc gommé au profit de réunions de « normalisation ». Les glissements sémantiques sont, dans ce secteur aussi, très nombreux. En effet, nous n'accompagnons plus des jeunes mais nous « prenons en charge » des usagers voire pire nous « gérons » des prix de journée dans le cadre de projets « individualisés » et « contractualisés ». Tout ce fatras idéologique est justifié par une urgence supposée et par le « bien-être de l'utilisateur ».

C'est entre autre mesure, la réduction des effectifs des équipes et la précarisation de ceux-ci pour augmenter la « bienveillance » des personnes accueillies.

Les culpabilisations des travailleurs sont de plus en plus présentes sous des néologismes tels que « bienveillance » comme si les diplômes existants étaient obsolètes. Expliquée, dans le « guide des bonnes pratiques », le travailleur doit donc être efficient et se rendre complice d'évaluations reposant sur des critères issus de l'Industrie (objectifs, projets, performance...) Pour cela les diplômes sont dévalorisés, remaniés paradoxalement pour but, à terme, de détruire les conventions collectives. En effet, les grilles de salaires ne



Conflit à l'EHPAD de Lavault Sainte Anne où un élu du CHSCT est mis en cause comme à l'entraide universitaire de Vichy (Photo www.regardactu.com)

correspondront plus à rien lorsque les éducateurs ou infirmiers ou assistants sociaux ne seront que des travailleurs sociaux ou sanitaires sans spécialités (cela a d'ailleurs commencé avec la disparition du métier d'infirmier psychiatrique).

Nous notons que les instituts de formation sont eux-mêmes pris dans l'étau de la rentabilité financière qui vise à terme à les remplacer par les universités.

Les équipes sont, par ailleurs soumises à la multiplication des échelons hiérarchiques augmentant, de fait les sources potentielles de souffrance au travail.

Le nombre d'associations gestionnaires, gage de pluralisme politique, qui étaient de 30 000, est passé dans les années 2 000 à 3 000 associations et il se dit qu'il ne doit en rester au final que « trois » (APAJH, ADAPEI et ADSEA). Celles-ci seront dotées d'outils de gestion appelés « contrat d'objectif pluriannuels d'objectifs et de moyens » signés pour des périodes de 3 à 5 ans.

La dérégulation et la privatisation des services sociaux et médico-sociaux en réduisant la relation avec l'utilisateur à une relation client-prestataire imposent de supprimer tous les instruments qui permettent de planifier l'offre, de fixer les prix, de réglementer l'accès aux professions, l'ouverture ou l'installation de structures et d'éviter la commercialisation de l'offre. Or les Etats ont besoins de ces instruments pour réguler la qualité, l'accessibilité pour tous et la viabilité du système de prise en charge des publics fragiles. Il faut toutefois préciser que les véritables clients sont les donneurs d'ordre-

payeurs : Conseils Départementaux et Agences Régionales de Santé

Nous parlions plus haut de guerre de position et de mouvement. En effet, les élites associatives, une nomenclatura du médico-social selon JP Hardy (ancien inspecteur de la Direction Générale des Affaires Sanitaires et Sociales) qui profite d'avantages souvent peu connus ou dissimulés (train de vie, rémunération élevées, avantages en nature, positionnement social...) s'inscrivent dans ce changement annoncé du secteur. Elles sont peu enclines à défendre les intérêts des personnes accompagnées et des salarié(e)s. Au contraire, regroupées au sein de puissantes organisations patronales, elles n'ont de cesse de « casser » les acquis sociaux des professionnels du secteur. Il est à noter que ces « élites » qui ne le sont que par leur degré hiérarchique et trop rarement par leur réflexion

professionnelle, sont de moins en moins issues du social et du médico-social mais de secteur tels que la banque, l'agro-alimentaire ou de l'assurance et qui sont donc à mille lieues des préoccupations que devraient se poser les dirigeants du social. Ils se conduisent en potentats institutionnels, notables locaux, exerçant très souvent le management par la terreur.

Guerre de mouvement, parce que ces mêmes salarié(e)s se battent en coordination de lutte (2008-2009), en comités, toujours en étroite collaboration avec les syndicats (les moins réformateurs : CGT, FO, SUD) du secteur. Des tentatives malheureusement corporatistes, s'immiscent dans des débats autour de ces nouvelles problématiques (Fédération Nationale des Assistants Sociaux (FNAS) ou l'Organisation Nationale des Educateurs Spécialisés (ONES). Si ces débats participent à l'édification d'une conscience collective,

elles ne parviennent pas, néanmoins à faire le lien avec la dimension économique, de l'opposition capital-travail, autrement nommé lutte des classes.

Avec un faible taux de syndicalisation (0,5% des personnels, cela englobant les syndiqués CFDT et CFTC dont on connaît l'aptitude à fuir la lutte syndicale), la constitution d'outils de lutte pérennes reste une des difficultés les plus prégnantes et sur lesquelles les salariés en lutte butent systématiquement (manque de suivi et politisation faible d'un secteur professionnels qui est le plus politique après l'inspection du travail, alors que bien des professionnels n'en aient pas la conscience). Alors qu'en face les attaques se multiplient et sont coordonnées.

Baptiste Peyronnet et Frédéric Lemarrec

UNE MONNAIE LOCALE DANS L'ALLIER ?



Première réunion pour la mise en circulation d'une monnaie locale sur le bourbonnais à St Pourçain-sur-Sioule samedi 6 juin (photo <http://www.regardactu.com>)

Les Monnaies locales complémentaires (MLC) sont des monnaies dont l'usage comme outil d'échange et de mesure de la valeur est limité à un territoire (Commune, département...). Elles peuvent être utilisées pour toute transaction auprès des producteurs, commerçants, prestataires de service, voire services publics locaux partenaires. Il existe en France près de 30 initiatives de ce type : SOL Violette à Toulouse (31), l'Abeille à Villeneuve sur Lot (47), la Mesure à Romans (26), le Stück à Strasbourg, plus proche de nous, la Doume dans le Puy-de-Dôme, bientôt la Gonette à Lyon.

Apparues en France dans les années 2010, les MLC sont reconnues et

encouragées par la loi relative à l'Économie sociale et solidaire, promulguée le 31 août 2014. Un rapport, issu du Conseil économique social et environnemental, intitulé « Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux » préconise notamment l'usage des MLC dans un souci d'éveil à la problématique de la monnaie. Cet encouragement en provenance d'institutions d'envergure nationale, valide les MLC en reconnaissant leurs apports positifs au niveau local.

À l'échelle de l'Allier

La démarche amorcée au niveau de l'Allier est inspirée des réalisations de l'Association pour le développement d'une monnaie locale (ADML 63), collectif associatif à l'origine de la

création de la Doume dans le Puy-de-Dôme. La dynamique de l'Allier n'en est certes qu'à ses débuts, mais bénéficie d'un cercle de personnes engagées soutenu par le collectif Puy-de-Dômois.

OBJECTIFS ET ENJEUX :
UNE MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE, POURQUOI FAIRE ?

Dynamiser l'économie, l'emploi et les échanges en se les réappropriant localement.

Du fait de son usage limité à une zone géographique, une MLC encourage les circuits courts et de proximité, et profite donc aux acteurs locaux.

Pour un acteur économique implanté sur le territoire (entreprises, commerce de proximité, artisans, producteurs, professions libérales, associations, prestations communales...) s'intégrer dans le réseau d'une MLC représente une opportunité d'accroissement d'activité, une meilleure fidélisation et une incitation à ancrer son activité et ses emplois sur le territoire.

Les euros issus de la conversion euro-MLC sont placés sur un fonds de réserve auprès d'un établissement financier de préférence « éthique », qui permet de garantir la valeur en euros de la MLC.

Développer le lien social et les solidarités

Les MLC sont issues de mobilisations et d'initiatives citoyennes auxquelles sont invités à s'associer les acteurs

économiques et financiers ainsi que les responsables politiques locaux. En cela, elles incarnent déjà une citoyenneté active productrice de lien social. Leur usage est créateur de rencontres et d'échanges et de forts liens sociaux. Selon une enquête de 2013 sur l'Eusko (MLC du Pays Basque Nord) du fait de leur adhésion à la MLC, 62 % des utilisateurs ont découvert deux commerces ou plus et 25 % ont ouvert la porte d'un nouveau commerce. Leur utilisation peut être combinée à d'autres formes d'entraide citoyenne au service du quotidien tels que les Systèmes d'échanges locaux (SEL) ou à des projets de Micro Finance. Les MLC font ainsi de la monnaie un ciment de la cohésion sociale et un moteur de solidarités entre acteurs du territoire. À Toulouse, par exemple, une partie des prestations sociales versées par la Mairie est distribuée en SOL Violette !

Favoriser les activités éthiques, durables et responsables

L'usage des MLC contribue à responsabiliser tout le monde vis-à-vis d'une gestion éthique des ressources et des territoires. Tout d'abord, la relocalisation des échanges, des activités et des emplois concourt à réduire les déplacements de biens et de personnes et atténue donc leur impact sur l'environnement. L'usage quotidien d'une MLC conduit également à une évolution des pratiques de consommation et de production, plus respectueuses de l'environnement, de la santé humaine. Cette dimension est définie par les chartes et documents contractualisant les relations entre utilisateurs d'une MLC. Les membres peuvent y spécifier leurs exigences en termes d'intégration de l'éthique dans leurs pratiques économiques, (tri des déchets, approvisionnement local, initiatives novatrices dans le rapport au

travail etc.)

Enfin, les éventuelles plus-values de la circulation monétaire locale complémentaire donnent à l'association la possibilité de soutenir des projets ou des investissements créatifs solidaires.

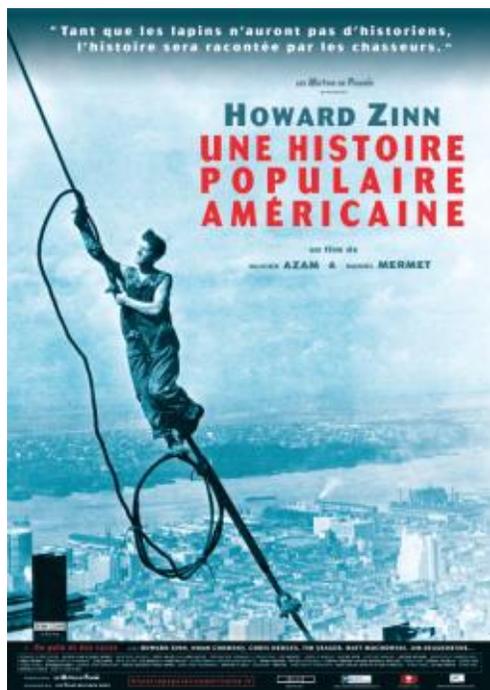
Au-delà des multiples vertus des MLC ici décrites, la circulation monétaire citoyenne donne la garantie de ne pas pouvoir être dévoyée dans les circuits mortifères de la financiarisation et de l'économie virtuelle. L'actualité ne montre-t-elle pas l'urgence vitale d'une prise de conscience sur toutes ces questions ?

Ont collaboré à ce texte : Émilie, Antoine, Pierre et Michel.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Daniel au 06 80 68 41 12 ou par courriel daniel.gerbert@gmail.com

HOWARD ZINN, UNE HISTOIRE POPULAIRE AMÉRICAINE

PROJECTION EN PRÉSENCE DU RÉALISATEUR OLIVIER AZAM AU CINÉMA DE VICHY LUNDI 16 NOVEMBRE À 20 H 30



En partenariat avec ATTAC , une projection en présence du réalisateur Olivier Azam du film coréalisé avec Daniel Mermet est prévue le lundi 16 novembre 2015 à 20 h 30. Une autre séance sans le réalisateur est aussi programmée le jeudi 12 novembre à 18 h 30.

Une autre Amérique dévoilée par Howard Zinn défile sous nos yeux. Des histoires peu connues, comme celles du 1er Mai, surgissent du montage d'Olivier Azam et Daniel Mermet. Des personnages de légende comme Emma Goldman et Mother Jones, leur musique, leurs photos et même leurs films nous racontent une autre histoire de l'Amérique. Celle des pauvres immigrés quittant l'Europe pour la terre promise de la liberté. Avec Chaplin-Charlot, le cinéma a déjà l'Homère de cette Amérique. Comme Howard Zinn, l'auteur de l'Histoire populaire des Etats-Unis, les réalisateurs du film retrouvent la grande dépossession des Indiens d'Amérique, le pillage colonial, la spéculation sur les terres, les fortunes colossales issues de cette rapine.

La violence de l'esclavage au Sud confrontée à la violence de l'esclavage salarié du Nord dressent un portrait sans complaisance du capitalisme américain du début du XXème siècle et de sa frénésie de profit. Les images de cette guerre, les traces de ces luttes encore vivantes dans les mémoires des syndicalistes se superposent aux images du grand récit hollywoodien. Lieux de mémoire, interviews de syndicalistes et de chercheurs, photos, chansons, films issus de très nombreux fonds d'archives contribuent à une construction originale inspirée par l'histoire américaine et sa grande œuvre sans être une adaptation. Essai d'histoire par le cinéma, Zinn, une histoire populaire américaine n'en est qu'au premier chapitre : Le pain et les roses. Découvrir cette fin du XIXème siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale, c'est se hâter de réclamer la suite.

Une autre projection débat est proposée dans la même période mais cette fois ci au **cinéma Le Chardon de Gannat le vendredi 13 novembre à 20 h 45**

"JE LUTTE DONC JE SUIS"

EN PRÉSENCE DU RÉALISATEUR
YANNIS Youlountas !

Quelques mots pour vivre debout, parce que rester assis, c'est se mettre à genoux. Une brise marine, souriante et solidaire, de Barcelone à Athènes et d'Andalousie en Crète, qui repousse les nuages du pessimisme. Un voyage palpitant en musique, d'un bout à l'autre de la Méditerranée, en terres de luttes et d'utopie...